



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2025 et le PTI (*Programme Triennal d'Immobilisation*) seront adoptés.

Cette séance se tiendra le **mardi 17 décembre 2024 à 20h00.**

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 9^e jour de décembre 2024.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 9 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de décembre 2024.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier